SERVICE EN LIGNE ORIENTATION (SLO) — 3-1

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

De mi-décembre à avril

Phase provisoire
- Saisir les intentions provisoires d'orientation
- Consulter et accuser réception des propositions provisoires à l'issue du conseil de classe

avril à juin

Phase définitive
- Saisir les choix définitifs
  Pour le palier 3e : les choix définitifs sont déduits à partir de la saisie des vœux par les représentants légaux dans le SLA et automatiquement transférés vers le SLO.
- Consulter et répondre aux propositions du conseil de classe

En cas de désaccord, prise de contact immédiate avec le chef d'établissement pour un entretien et éventuellement entamer une procédure d'appel dans les délais règlementaires *(cf. fiche **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)*

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Mi-décembre

- Repérage des représentants légaux éloignés du numérique ou ne souhaitant pas utiliser le SLO pour utilisation des fiches de dialogue téléchargées via Siecle-Orientation.

Avant conseil de classe

- Paramétrer les **dates de consolidations des demandes** pour chaque division afin de stabiliser les demandes d'orientation des représentants légaux avant la tenue des conseils de classe.

Après conseil de classe

Saisie des réponses dans le module Siecle-Orientation en phases provisoire et définitive
- Afin qu'elles soient consultables par les représentants légaux dans le SLO dès le lendemain de leurs saisies et qu'ils en accusent réception.